

Département de la Loire

Commune de Saint-Romain-la-Motte

**Délibération du Conseil municipal**

Séance publique ordinaire du

**MARDI 30 AOUT 2022**

**20 heures 30**

OBJET :

**30/08/2022 N° 4**

**PATRIMOINE : ECHANGE DE TERRAIN  
ENTRE LA COMMUNE ET M. Yann  
FOEHRENBACH ET Mme Chrystelle DUFOUR**

Le Maire certifie :

1- que la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les formes et délais prescrits par la loi ; que la délibération ci-après transcrite a été affichée par extrait, à la porte de la mairie le 23 août 2022.

2- Que le nombre des conseillers en exercice au jour de la séance, était de 15 sur lesquels il y avait 14 membres présents, à savoir :

**Présents** : M. Gilbert VARRENNE ; Mme Chantal PAIRE ; M. Alain BLETTERIE ; Mme Marie-Claude CHAMPROMIS ; M. Pierre Yves LASSAIGNE ; Mme Monique GOUTILLE ; M. Gabriel POMMIER ; Mme Sylvie BAS ; M. Daniel MOUSSERIN ; Mme Isabelle MARIDET ; Mme Sabine LAURE ; M. Eric MICHALLET ; M. Franck POLLET ; Laurette COLOMBET.

**Absent ayant donné mandat** : M. Bernard BESSEY à M. Alain BLETTERIE

**Secrétaire élu pour la durée de la séance** : M. Eric MICHALLET

**ECHANGE DE TERRAIN ENTRE LA COMMUNE ET M. Yann FOEHRENBACH ET Mme Chrystelle DUFOUR**

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques et notamment son article L1111-1 ;

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2121-29 et L2122-21 ;

Vu la délibération 10/05/2022N3 en date du 10 mai 2022 portant désaffectation et déclassement d'une portion de la voie communale n°1 – chemin du Moulin ;

M. le Maire rappelle à l'assemblée que dans le cadre du projet d'aménagement du bourg de la commune, il est primordial de rationaliser l'espace public, notamment pour permettre la création d'un parking poids lourds derrière l'église et donc de modifier et sécuriser l'accès entre la RD n° 39 et le chemin du Moulin. Pour permettre de disposer d'une bande de terrain située le long de la limite séparative avec les parcelles cadastrées AE1 et AE2, la commune a procédé à la désaffectation et au déclassement d'une portion de la voie communale n°1 – chemin du Moulin – afin de pouvoir échanger cette portion avec les actuels propriétaires, M. Yann FOEHRENBACH ET Mme Chrystelle DUFOUR.

Cet échange est envisagé suivant le plan annexé qui sera établi par le géomètre.

La commune s'engage à démolir le mur le long du chemin du Moulin depuis l'angle de cette rue jusqu'au portail d'entrée, soit environ 9 mètres linéaires.

La commune s'engage également à démolir et déplacer le pilier d'angle de 3 mètres linéaires et de raccorder la grille sur ce poteau. Le mur sera reconstruit avec les pierres existantes.

M. Yann FOEHRENBACH ET Mme Chrystelle DUFOR s'engagent à déposer une demande de permis d'aménager afin de reconstruire le mur le long du chemin du Moulin sur la nouvelle limite établie selon le plan annexé.

Ils s'engagent en outre, après l'obtention des autorisations, à ériger un mur d'une hauteur identique à l'existant avec les matériaux de leur choix et finition en enduit.

M. le Maire précise que les frais de géomètre et d'acte notarié seront pris en charge par la commune.

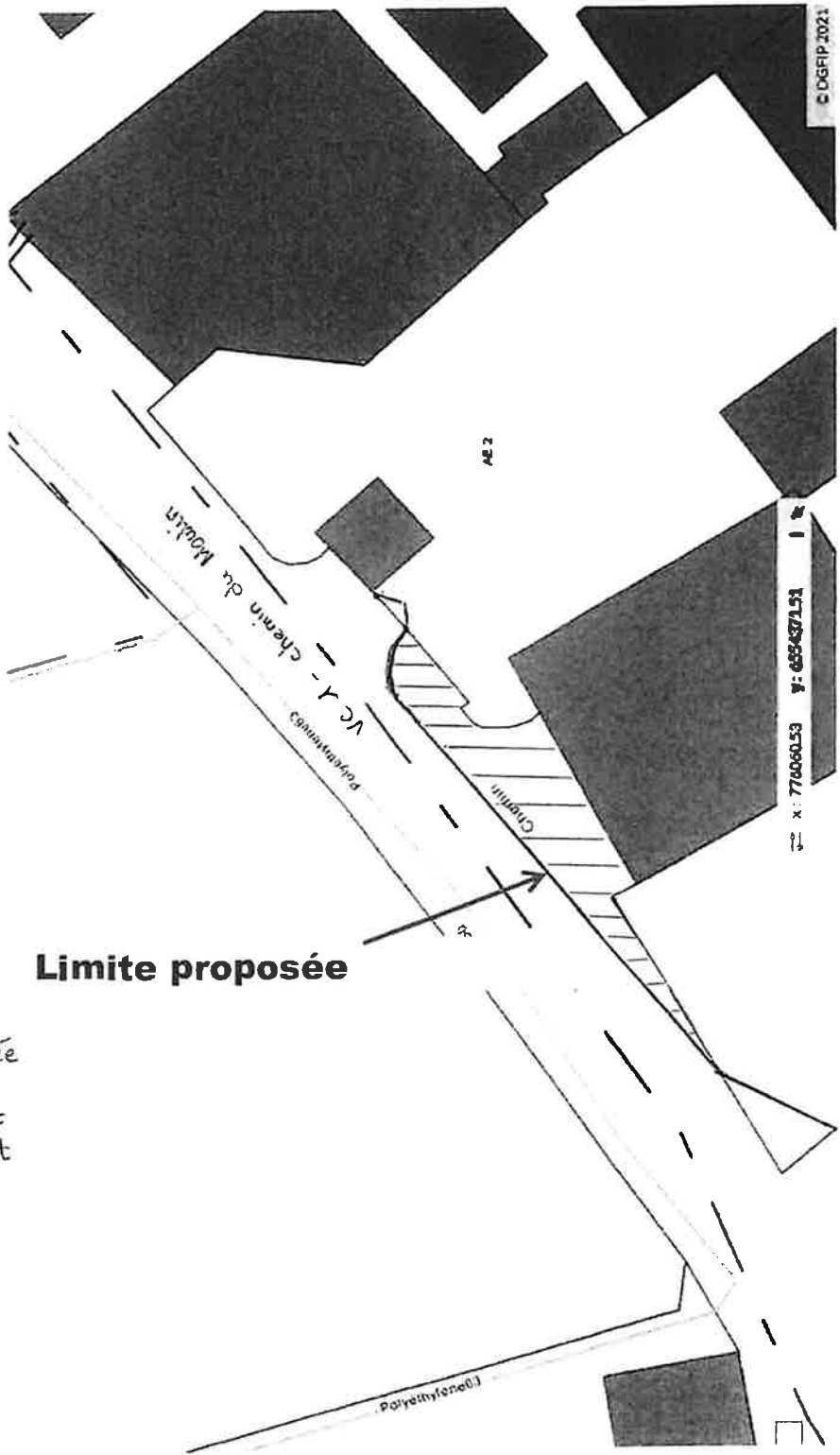
Après avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- ▶ **Approuve** l'échange de terrain comme indiqué ci-dessus
- ▶ **Dit** que tous les frais de géomètre et cadastraux seront pris en charge par la commune
- ▶ **Dit** que cet échange aura lieu sans soult
- ▶ **Autorise** M. le Maire à signer tous les actes et documents nécessaires à cet échange.


Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus  
Au registre sont les signatures

Le Maire,  
Gilbert VARRENNE





**Limite proposée**

 zone concernée  
par la  
désaffection et  
le déclassement

x: 7760053 y: 65547151

Polyéthylène

AB 2

VC 1 - Chemin du Molain

Chemin